

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00173 Numéro SIREN : 881 818 736 Nom ou dénomination : A LA PAGE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 2104

A LA PAGE

20 RUE SAINT JACQUES

76200 DIEPPE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

« Comptes certifiés conformes par le gérant »

GA.

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		du 01/02/2020 au 31/03/2021 (14 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement		5 995	1 002	4 992	1,26		
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		3 300		3 300	0,83		
Fonds commercial		80 635		80 635	20,33		
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		31 850	6 367	25 483	6,42	864	7,13
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		121 780	7 370	114 410	28,84	864	7,13
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		169 277		169 277	42,68		
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		34 014		34 014	8,58		
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		914		914	0,23		
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		2 232		2 232	0,56	728	6,01
. Autres		1 689		1 689	0,43	640	5,28
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		168		168	0,04		
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		71 717		71 717	18,08	9 885	81,58
Charges constatées d'avance		2 221		2 221	0,56		
TOTAL (II)		282 232		282 232	71,16	11 253	92,87
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		404 012	7 370	396 642	100,00	12 117	100,00

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/03/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/03/2021
(14 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)
 Primes d'émission, de fusion, d'apport ...
 Ecart de réévaluation
 Réserve légale
 Réserves statutaires ou contractuelles
 Réserves réglementées
 Autres réserves
 Report à nouveau

10 000

2,52

10 000

82,53

Résultat de l'exercice

382

0,10

-3 737

-30,83

Subventions d'investissement
 Provisions réglementées

TOTAL(I)

6 645

1,68

6 263

51,69

Produits des émissions de titres participatifs
 Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques
 Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles
 Autres Emprunts obligataires
 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
 . Emprunts
 . Découverts, concours bancaires
 Emprunts et dettes financières diverses
 . Divers
 . Associés

183 485

46,26

195

0,05

80 054

20,18

4 954

40,88

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours
 Dettes fournisseurs et comptes rattachés
 Dettes fiscales et sociales

68 334

17,23

900

7,43

. Personnel

8 357

2,11

. Organismes sociaux

11 699

2,95

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

3 923

0,99

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

134

0,03

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

33 817

8,53

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL(IV)

389 997

98,32

5 854

48,31

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

396 642

100,00

12 117

100,00

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/03/2022
(12 mois)du 01/02/2020
au 31/03/2021
(14 mois)Variation
absolue
(12 / 14)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	595 980		595 980	99,99			595 980	N/S
Production vendue biens								
Production vendue services	34		34	0,01			34	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	596 014		596 014	100,00			596 014	N/S

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			33 041	5,54			33 041	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			252	0,04	1	100,00	251	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			629 307	105,59	1	100,00	629 306	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			565 973	94,96			565 973	N/S
Variation de stock (marchandises)			-169 277	-28,39			-169 277	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 377	0,23			1 377	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			95 020	15,94	3 203	N/S	91 817	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			5 129	0,86			5 129	N/S
Salaires et traitements			96 861	16,25			96 861	N/S
Charges sociales			21 350	3,58			21 350	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 835	1,15	535	N/S	6 300	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			3 748	0,63			3 748	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			627 017	105,20	3 738	N/S	623 279	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 290	0,38	-3 737	N/S	6 027	161,28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			1 908	0,32			1 908	N/S
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			1 908	0,32			1 908	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 908	-0,31			-1 908	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			382	0,06	-3 737	N/S	4 119	110,22

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2022 (12 mois)		du 01/02/2020 au 31/03/2021 (14 mois)		Variation absolue (12 / 14)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	629 307	105,59	1	100,00	629 306	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	628 925	105,52	3 738	N/S	625 187	N/S
RÉSULTAT NET	382	0,06	-3 737	N/S	4 119	110,22
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A LA PAGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 20 rue Saint Jacques 76200 DIEPPE
881 818 736 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-deux le trente juin, au siège social,
Caroline ARNODO, demeurant au 13 rue Desceliers 76200 DIEPPE, agissant en sa qualité d'associé unique de A LA PAGE, société par actions simplifiée unipersonnelle (ci-après désignée « la Société »),

Après avoir exposé que :

Elle-même, Présidente de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et quitus à la Présidente pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- affectation du résultat ;
- constatation des conventions conclues entre la Société et sa présidente ;
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le 31 mars 2022, approuve les comptes annuels de l'exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de 382 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.



DEUXIÈME DÉCISION - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir pris connaissance des bénéfices de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 382 euros, l'associé unique décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : 382 euros, portant son solde à un montant de : -3.355 euros.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédant l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME DÉCISION - CONSTATATION DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SON PRÉSIDENT

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME DÉCISION - POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique



A LA PAGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 20 rue Saint Jacques 76200 DIEPPE

881 818 736 RCS DIEPPE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

La soussignée Caroline ARNODO, présidente de la société A LA PAGE, ci-après désignée « la Société », a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, établi le présent rapport de gestion :

ARTICLE 1 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La société a tout d'abord été créée dans le but d'acquérir un fonds de commerce d'une librairie sur la commune de Vichy. Cette opération a été abandonné en cours d'exercice social.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

1.3 ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exploitation de la librairie LE PLUMIER située à Dieppe a commencé le 1er juin 2021.

1.4 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Résultats significatifs :

	N	N-1	Variation en valeur
Chiffre d'affaires	596.014€	0€	596.014€

Résultat d'exploitation	2.290€	-3.737€	6.027€
Résultat courant avant impôt	382€	-3.737€	4.119€
Résultat net	382€	-3.737€	4.119€

1.5 RECOURS À DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a pas eu recours à des instruments financiers lors de l'exercice écoulé.

1.6 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.7 SUCCURSALES

La Société ne détient pas de succursale.

ARTICLE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 PRISES DE PARTICIPATIONS (HORS CONTRÔLE) AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Néant.

2.2 PRISES DE CONTRÔLE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Néant.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos de la Société, soumis à approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les éléments comptables significatifs relatifs à cet exercice ont été exposés lors de l'analyse de l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation financière.

ARTICLE 4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il est proposé d'affecter les bénéfices de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 382 euros, ainsi qu'il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : 382 euros, portant son solde à un montant de : -3.355 euros.

ARTICLE 5 - DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

ARTICLE 6 - DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39, 4 du code général des impôts.

Fait à Dieppe, le 30 juin 2022

Le président
Signature

